

LICENCE D'UTILISATION

ÉDITEUR DE L'OBJET

SK Organisation SAS au capital de 2000€
6 rue Pierre Loti, 35410 Chateaugiron, France,
Inscrite au R.C.S. de Rennes sous le numéro **840 922 926**,
Représentée par Adrien Puertolas par sa nature de président,

Ci-après désigné « l'éditeur », « l'auteur » ou encore « le fournisseur »

OBJET DES PRÉSENTES CONDITIONS

Le programme de jeu **SKILLPVP** (lanceur et client) et tout fichier informatique associé.

Ci-après désigné « le logiciel » ou encore « l'objet »

PERSONNES CONCERNÉES

La présente licence d'utilisation concerne toute personne amenée à télécharger, transférer, obtenir, ou utiliser le logiciel dont il est question,

Ci-après désigné « l'utilisateur »,

Par le téléchargement, le transfert, l'obtention, ou l'utilisation de l'objet, l'utilisateur accepte et s'engage à respecter, de manière immédiate, les termes de la présente licence d'utilisation.

CONDITIONS D'UTILISATION

Article 1 - Droits accordés

1.1 - L'éditeur concède à l'utilisateur un droit personnel et non exclusif d'utilisation du logiciel. L'éditeur accorde également à l'utilisateur le droit de dupliquer et d'utiliser ledit logiciel sur différents postes informatiques. Un poste correspond à un écran et un clavier. L'utilisateur se porte for du respect des présentes conditions générales par ses personnels et sous-traitants. Le droit d'utilisation est conféré pour la durée des droits de propriété intellectuelle de l'éditeur sur le logiciel et pour le monde entier.

1.2 - L'utilisateur ne dispose d'aucun droit de diffusion ou de modification du logiciel, qui sont exclusivement réservés à l'éditeur. L'utilisateur s'engage ainsi à ne pas modifier, développer, adapter, corriger ou commercialiser le logiciel.

Article 2 - Contrepartie

Aucune forme de contrepartie n'est demandée à l'utilisateur. Il est toutefois rappelé que l'utilisateur ne dispose que d'un droit d'utilisation et ne sera en aucun cas propriétaire de tout ou une partie du logiciel.

Article 3 - Sous licence et résiliation

3.1 - L'utilisateur s'interdit d'octroyer des sous-licences et ne pourra concéder, même gratuitement, le droit d'utilisation à des tiers.

3.2 - L'éditeur se réserve la possibilité de résilier unilatéralement et de plein droit la licence d'utilisation, et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts sans donner de motif particulier ou de justification à l'utilisateur qui perdra donc immédiatement ses droits d'utilisation du logiciel.

Article 4 - Propriété

Le logiciel et sa documentation, ainsi que toute copie, restent la propriété exclusive de l'éditeur, qui se réserve la qualité d'auteur conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le logiciel ne peut donc pas être cédé sans l'accord de l'éditeur.

Article 5 - Code source et divulgation

5.1 - Le logiciel fait partie des secrets de fabrication et du savoir-faire de l'éditeur et devra être considéré par l'utilisateur comme une information confidentielle, qu'il puisse ou non être protégé par un droit de propriété intellectuelle, brevet, droit d'auteur, ou d'une autre façon.

5.2 - L'utilisateur s'interdit de communiquer ou de tenter d'accéder aux codes sources constituant le logiciel. L'utilisateur s'engage également à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les codes sources du logiciel et sa documentation ne soient pas mis à la disposition de tiers. L'utilisateur s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la divulgation ou la reproduction ou l'utilisation illicite par ses personnels et/ou prestataires, notamment en faisant signer à ces derniers un engagement personnel de confidentialité. L'UTILISATEUR s'interdit d'utiliser les spécifications du LOGICIEL pour créer ou permettre la création d'un programme ayant la même destination.

5.3 - L'utilisateur s'engage à n'apporter aucune modification aux éléments remis par l'éditeur, sans l'accord préalable et écrit de celui-ci. Le non respect de cette clause constitue une violation des droits d'auteur et de propriété intellectuelle exclusivement détenus par l'éditeur.

Article 6 - Loi applicable et juridiction

Le présent contrat est soumis au droit français et sera régi et interprété selon ce droit.

Tout litige pouvant naître à l'occasion de sa validité, de son interprétation ou de son exécution sera soumis à la compétence exclusive des Tribunaux de Paris, sauf règle de procédure impérative contraire.

Fait à Chateaugiron, le 11 décembre 2018,

Lu et approuvé par Adrien PUERTOLAS
(président de SK Organisation)

